

ANNONCES :

La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames
sont reçues exclusivement par
la Société Publicitas S. A.,
Sion, Lausanne, Genève, Mon-
tréux, Fribourg, etc., et au Bureau
du Journal.

NOUVELLISTE

VALAISAN

PARAISANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

En un an 8 mois 3 mois
Sans Bulletin 8.- 4.50 2.50
Avec Bulletin 12.- 6.50 3.50

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chèque postal II c 274

Nouveaux faits connus Mercredi à midi

Ca va de mal en pis à la Chambre française. Toutes les Commissions importantes, à l'exception d'une seule, sont composées entièrement de membres du Cartel.

On n'est toujours pas arrivé à secourir Nobile et ses infortunés compagnons. Véritable drame de l'eau et de la glace!

LES VIEUX JOURS

On a dit et redit que les démocraties sont soupçonneuses. Rien n'est plus exact même pour de vieilles républiques comme nos petits Etats cantonaux.

Et bien loin d'atténuer ce fâcheux jugement, les événements de chaque jour ne font que l'accentuer.

Notre ami, M. le député Gottret, vient de développer au Grand Conseil de Genève une motion demandant qu'à l'avenir les membres du gouvernement lâchent leurs fonctions privées pour ne s'occuper que de leurs fonctions publiques.

Cela ne fera rien gagner au budget, si cela fera perdre quelques deniers aux magistrats politiques, et nous ne sommes pas très sûr que dans un canton comme Genève où tout est dans la ville, les affaires soient, à l'avenir, expédiées avec plus de célérité.

Dans notre étrange souci de pousser l'égalité républicaine à ses plus extrêmes limites, nous ne nous apercevons pas que nous allons souvent à l'encontre des vœux du public et même du simple bon sens.

La restriction préconisée par M. Gottret existe en Valais.

Un conseiller d'Etat n'y peut exercer aucune fonction libérale. Nous ne croyons pas davantage qu'il puisse garder, seul, la firme d'une industrie ou d'une maison commerciale.

Mais, chose curieuse, il a le droit de garder un gros domaine agricole dont la gérance lui donnera beaucoup plus à faire que le plus achalandé des bureaux. Il pourra vendre du vin en gros, et, au besoin, continuer de tenir un hôtel sous le nom à peine déguisé de sa famille. Tout cela s'est vu, chez nous.

Nous ne protestons pas ; nous ne récrimons pas, estimant que dans nos républiques ingrates, un homme politique ne peut complètement se déshabiller sous prétexte qu'il entre à l'Etat, au risque de se trouver nu comme un petit saint-Jean le jour où il en sortira.

Mais, alors, n'y a-t-il pas une inégalité de traitement manifeste en admettant certains avantages privés pour les uns et en les repoussant pour les autres ?

Le membre du gouvernement auquel toute liberté est laissée de s'occuper de ses biens au soleil n'est-il pas considérablement favorisé sur le collègue qui est mis dans l'obligation de liquider ou de remettre son bureau ?

Il faut convenir que tout cela est parfaitement inintelligible.

Nous sommes allés si loin, en Valais, dans ce domaine des incompatibilités, que nous avons éloigné, du Grand Conseil même, des hommes de réelle valeur qui avaient à choisir entre le seau d'eau et le picotin d'avoine. Ils sont allés, cela va de soi, au picotin.

Notez que si nous relevons ces contradictions, ce n'est pas pour égratigner la motion Gottret, qui est évidemment basée sur de solides raisons.

Il est même surprenant qu'avec le développement prodigieux des affaires de l'Etat, des magistrats puissent avoir du temps libre à donner.

Ces hommes-là doivent avoir des cerveaux et des nerfs merveilleusement organisés.

Mais la motion Gottret comporte également une autre obligation : celle d'assurer le pain des vieux jours aux membres du gouvernement.

La démocratie exige cette largeur de vues et cet esprit de justice.

Nous n'avons pas encore de retraite, et les faits sont là, infiniment tristes et éloquentes, de conseillers d'Etat remerciés qui ne sont pas arrivés à remonter en selle et à ramener l'eau dans les moulins des bureaux qu'ils ont rouverts.

Il est beau d'offrir des couronnes civiques aux hommes qui ont bien servi leur pays ; il est juste de les combler d'honneurs et de les donner en exemple, dans les discours, aux générations à venir ; mettez encore qu'il se justifie de les river à leur fauteuil et de leur interdire d'autres fonctions, mais il conviendrait aussi de se rappeler que ces hommes ne possèdent pas des corps célestes et qu'ils ont besoin de manger.

Ch. Saint-Maurice.

Il faut que le paysan gagne largement sa vie

C'est l'opinion de notre grand confrère « Le Temps », qui rend justice aux agriculteurs dans les termes suivants :

Il faut que le paysan gagne largement sa vie, pour qu'il reste à la terre ; il faut que la terre enrichisse son homme autant que l'industrie, le commerce ou les fonctions publiques enrichissent les leurs. Si on ne trouve pas, à demeurer aux champs, un profit égal à celui qu'on trouve à la ville, les champs se videront. Et l'on aura beau offrir au paysan l'électricité, le cinéma rural et la T. S. F. à domicile, les paysans iront vers des métiers urbains plus rémunérateurs. Que le cultivateur, au contraire, puisse mettre de l'argent de côté, et il saura bien, et beaucoup mieux que toutes les administrations de l'Etat, améliorer sa situation, perfectionner ses cultures, se bâtir une maison confortable, se donner les distractions qui lui plaisent, se procurer un bon outillage mécanique et même l'auto qui le fera tout voisin de la ville. C'est ce qu'il fait d'ailleurs partout où il a pu réaliser des bénéfices appréciables. Et ce cultivateur-là ne songe pas à s'en aller. Il enfonce plus profondément dans la terre les fondations de ses granges, de ses étables et de son logis, et les racines de son cœur.

ECHOS DE PARTOUT

Déjeuner diplomatique. — Le président de la Confédération, le nonce apostolique et d'autres diplomates ont assisté à un déjeuner donné à la légation d'Espagne en l'honneur de la princesse Isabelle de Bourbon, tante du roi d'Espagne, qui se trouve incognito en Suisse et a passé lundi à Berne.

Le chien et la peau du renard. — Une aventure peu banale est arrivée à M. Jacques Dervil, 54 ans, livreur, demeurant rue des Haies, à Paris. Chargé par son patron, un fourreur de la rue de Rivoli, de porter à la préparation trente peaux de renards fraîchement tués, d'une valeur de 800 fr. la peau, le livreur suivait la rue Saint-Honoré, lorsqu'à hauteur de la rue de l'Echelle, il fut attaqué par un grand chien jaune, sans doute attiré par l'odeur fauve, qui, sautant sur le ballot du livreur, happa une superbe peau et décala avec son butin.

Dervil se mit aussitôt à la poursuite de l'animal, ainsi que de nombreux passants, témoins de la scène, mais le chien avait de l'avance, et se faufilant à travers les voitures, après quelques centaines de mètres, il dépista ses poursuivants. Le livreur n'eut

d'autre ressource que d'aller conter sa mésaventure au commissariat de police du quartier, qui recherche le voleur à quatre pattes et son patron.

Un conflit entre la ville de Lugano et les Postes fédérales. — On mande de Lugano au « Journal de Genève » :

« L'administration des postes fédérales avait, il y a une vingtaine d'années, fait cadeau à la ville de Lugano d'un bâtiment postal d'une beauté toute bureaucratique qu'une tour de mauvais goût enlaidissait. L'administration des postes avait manifesté le désir d'embellir le dit bâtiment et dans ce dessein présenta des plans à la municipalité. Tandis que la municipalité les examinait le bureau des constructions de l'administration postale, sans attendre l'autorisation, commença les travaux. La municipalité constata que les réformes que l'administration voulait apporter au bâtiment postal étaient contraires aux bonnes lois de l'esthétique et elle décida de ne pas approuver les plans, sommant l'administration des postes de suspendre les travaux. L'administration fit la sourde oreille et les travaux continuèrent. Autre sommation de la part de la municipalité dont l'administration des postes ne s'émut pas. La municipalité de Lugano a donc envoyé devant le bâtiment des postes la police communale accompagnée par un membre de la municipalité qui intima aux ouvriers l'ordre d'abandonner le travail et au directeur du bureau celui de suspendre toute activité. L'intervention de la police a mis fin aux travaux. La municipalité de Lugano a envoyé une énergique protestation à Berne, déclarant qu'elle ne permettra pas l'exécution des travaux au bâtiment postal selon les plans présentés et non approuvés.

Un chef peau-rouge de 106 ans vient en Europe. — Aigle cheval blanc, grand chef de la tribu des Peaux-Rouges Asage, au Colorado (Etats-Unis), a débarqué samedi à Southampton (Angleterre). Agé de 106 ans, le chef peau-rouge, qui parle couramment l'anglais, se propose de faire le tour des principales capitales de l'Europe où il fera des conférences sur l'histoire de la race des Peaux-Rouges. Il a 18 enfants et avoue ne connaître que la moitié de ses petits-enfants.

L'instruction des perroquets. — « As-tu bien déjeuné, Jacko ? » Telle est, comme chacun sait, la question traditionnelle qu'il convient de poser au moindre perroquet. Et le grimpeur, de son perchoir, invariablement répondra : « Coco a bien déjeuné ! » M. King, de Brownsville (Texas), a lui aussi un perroquet. Mais il est fatigué de l'entendre chanter les louanges de son repas, à des heures où celui-ci est sans doute digéré. Aussi, après avoir recueilli quelques subventions, vient-il de fonder une école pour fournir à ces volatiles un répertoire plus varié. Et il a réussi. Devant les perroquets assemblés, M. King fait fonctionner le gramophone dont les disques répètent des phrases marquées au coin du bon sens américain. Et il ne libère ses pensionnaires qu'après examen.

Simple réflexion. — Les trois quarts des folies ne sont que des sottises.

Curiosité. — « Vacances à crédit. » C'est une ville d'eaux allemande qui, pour attirer de nombreux clients, a lancé cette idée : les visiteurs verseront un petit cautionnement à leur arrivée, mais ne paieront la note complète que par des versements échelonnés sur les dix mois qui suivront le retour au foyer.

C'est la municipalité de la ville qui a pris une pareille initiative ; l'hôtelier ou le loueur de garnis reçoit immédiatement son salaire, et c'est la ville qui se charge de récupérer ensuite les sommes dues par les visiteurs.

Pensée. — La société n'est que le développement de la famille. Si l'homme sort corrompu de la famille, il entrera corrompu dans la cité.

Pour toutes assurances, Responsabilité civile, auto, moto, camion. Prix sans concurrence.
René Roulet, Sion - Tél. 105

CAMPARI
l'apéritif

Abonnez-vous au Nouvelliste Valaisan

Opposition de doctrines dans l'Eglise anglicane

Le « Nouvelliste » a annoncé, en son temps, que la Chambre anglaise des Communes avait rejeté une seconde fois la révision du Livre de Prières.

On n'a pas idée, chez nous, d'un Parlement s'occupant des prières qu'un Psautier doit contenir.

Il en va autrement en Angleterre pour l'Eglise officielle dont la grande pitié à ce sujet a été révélée au monde croyant en 1926. Les catholiques ne possèdent pas de manuel comparable à celui qu'on trouve, ici, aux mains du plus humble des laïcs comme du haut dignitaire ecclésiastique. Il est écrit en anglais — un anglais vieillot, parfois peu compréhensible — et contient les prières officielles, les prescriptions de la liturgie, les articles de foi essentiels. Avec la Bible et le Prayer-Book un bon anglican doit faire son salut, et en se basant sur une interprétation individuelle éclairée ou étroite des textes.

L'an dernier, l'édition du nouveau Prayer-Book fut présentée à la Chambre des Lords et défendue par une trentaine d'évêques, contre quatre d'entre eux, adversaires résolus. La Haute Assemblée finit par approuver le recueil officiel mais les Communes, par 33 voix de majorité, le rejetèrent. Il a été corrigé, mais tout le monde se rend parfaitement compte que la dernière édition n'est guère différente de celle de 1927.

L'archevêque de Cantorbéry, dans une brochure répandue à profusion, plaide ardemment en faveur du Prayer-Book révisé : le peuple, explique-t-il, considère maintenant les vérités religieuses sous un autre angle. Ceux qui tiennent aux règles de 1662 se trouveraient bien pauvres s'il s'y conformaient strictement. Elles furent rédigées en un temps que l'Angleterre comptait cinq millions d'habitants et ne convenaient plus à une population répandue sur la surface du globe...

D'ailleurs, le nouveau Prayer-Book est déjà autorisé officiellement par l'autorité religieuse ou du moins toléré ouvertement... et les évêques anglicans demandent au Parlement une permission qu'ils ont déjà prise ! Pour tranquilliser les anglicans de la stricte école, l'archevêque de Cantorbéry déclare :

« Dans le nouveau service comme dans l'ancien... soyons clairs. La Présence du Christ est, comme auparavant, dans l'entière du Sacrement et non pas dans l'une des parties. (L'idée est que le Christ est spécialement présent au milieu des fidèles pendant la Messe sans que le pain et le vin deviennent le Corps et le Sang de Jésus-Christ.) Il n'y a pas de transsubstantiation ni explicitement ni implicitement. La doctrine romaine est en réalité écartée plus clairement que jamais. »

Les adversaires du nouveau Prayer-Book prétendent justement que l'infiltration romaine est évidente et n'acceptent pas le démenti du Primat. Ils apportent quelques preuves et affirment que la rédaction nouvelle donne apparemment satisfaction aux anglo-catholiques puisqu'on a visé à les retenir dans l'Eglise établie.

Personne n'a essayé, à la Chambre, de concilier la pensée de l'archevêque de Cantorbéry citée plus haut avec la déclaration de foi qui suit.

Elle a été publiée dans les journaux sous forme de lettre signée par Lord Shaftesbury (président de l'« English Church Union »), Dr Darwell-Stone (président de la Fédération des prêtres catholiques) — il faut comprendre anglo-catholiques —, l'évêque Chandler (président de l'« Anglo-Catholic Congress »), Rd C. P. Shaw (supérieur de la Fraternité du Saint-Sacrement) :

1. Nous croyons que dans la Sainte Eucharistie le pain et le vin deviennent le Corps et le Sang de N. S. Jésus-Christ par la puissance de la Prière de la Consécration et qu'à cause de cela Il est Lui-même présent sous les formes extérieures (c'est-à-dire sous les espèces de pain et de vin).
2. Nous croyons que le Corps et le Sang de N. S. Jésus-Christ ainsi réellement présents sont offerts au Père, en sacrifice...
3. Nous croyons que N. S. Jésus-Christ étant donc réellement présent en personne dans le Sacrement consacré, (l'Hostie consacrée) y doit être adoré...

Ce document, dont les passages principaux sont cités littéralement, était contre-signé, il y a huit jours déjà, par 2202 an-

glicans qui s'intitulent eux-mêmes « prêtres » et parfois « prêtres catholiques ». Il semble impossible d'admettre que le Primat de l'Eglise anglicane pourra jamais plier le corps puissant des anglo-catholiques à la discipline qu'il promet d'appliquer.

... J'ai l'intention bien déterminée, autant qu'il est en notre pouvoir, d'empêcher... toute prière, dévotion, adoration, bénédiction, exposition qui font du pain et du vin consacrés, en dehors de leur usage prévu par la liturgie, l'objet d'un culte...

L'existence de deux rituels qui indique une opposition radicale de doctrines peut-elle sauver provisoirement l'Eglise anglicane en tant qu'institution officielle ? Elle ne fera qu'accentuer et précipiter le schisme qui apparaît inévitable.

J. N.

Le « Morning Post » écrit que le roi a reçu en audience l'archevêque de Cantorbéry, primat anglican d'Angleterre. On croit que l'audience, qui a duré une demi-heure, a porté sur la situation créée par le rejet du livre de prières par la Chambre des Communes et sur la prochaine retraite du primat.

Les évêques diocésains se réuniraient sous la présidence de l'archevêque de Cantorbéry, le 27 de ce mois, au palais de Lambeth, siège de l'archevêché, en une conférence qui durera deux ou trois jours, pour décider de la conduite future de l'Eglise anglicane. On s'attend à ce que le primat fasse ensuite une déclaration publique sur la décision intervenue.

LES ÉVÉNEMENTS

Graves incidents à la Chambre française

Ça va de mal en pis

Sept grandes commissions, réunies mardi à la Chambre française, ont procédé à la nomination de leurs bureaux. Il nous faut relater les graves incidents qui se sont produits et qui auront certainement leur répercussion sur la politique générale. Ils ont pour point de départ la nomination du bureau de la Chambre, exclusivement composé de membres appartenant aux groupes de gauche.

M. Malvy a été élu président de la commission des finances de la Chambre par 27 voix contre 14 à M. Chassaigne-Goyon et 2 bulletins blancs.

M. de Chappedelaine a été élu rapporteur général du budget à la Chambre par 27 voix contre 17 à M. François Pietri.

La commission des finances a complété son bureau en nommant en grande partie des membres des partis de gauche aux fonctions de vice-présidents, secrétaires et rapporteurs.

M. Paul-Boncour, socialiste, a été élu président de la commission des affaires étrangères de la Chambre, par acclamation, sans concurrent.

Tous du Cartel !
Les représentants des autres partis à la commission ont alors publié une déclaration protestant énergiquement contre cette coalition systématique destinée à écarter les délégués de groupes qui représentent cependant plus de la moitié de la majorité gouvernementale. A la suite de cette déclaration, quatre rapporteurs et vice-présidents appartenant aux groupes lésés ont donné leur démission.

Pendant leur absence, les majoritaires essayèrent d'apaiser le conflit. Ils s'y prirent si bien qu'ils l'envenimèrent. En effet, ils faisaient offrir à la minorité deux vice-présidents, deux secrétaires et quelques rapports supplémentaires qui représentaient les miettes du festin. Naturellement, les modérés refusèrent ces présents.

La déclaration de protestation se termine ainsi :

« Pareille attitude fausse le jeu normal et sincère des institutions parlementaires. Conscients du désordre et de l'anarchie qu'elle prépare, nous protestons contre elle et nous la dénonçons au pays. »

L'incident qu'a cherché en vain à atténuer M. Malvy, a produit une grosse impression dans les couloirs intérieurs où la responsabilité de M. Poincaré est mise en cause. Ça va de mal en pis.

Le « Matin » dit que si la confusion se prolongeait elle pourrait entraîner à très brève échéance des conséquences d'une incalculable portée.

L'« Echo de Paris » écrit : « Une gigantesque conspiration qui a entrepris par tous les moyens le sabotage général des élections du 24 avril a atteint ses premiers buts, si bien que le mécontentement est à son comble et le désordre partout. » Quoiqu'il en soit, il est certain que le sort du ministère et celui de la politique d'union nationale sont maintenant en jeu.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Rabatteurs pour opérations

Un journal de Paris annonce qu'un scandale aurait éclaté dans un lycée du département de la Seine. Le proviseur de cet établissement se serait entendu avec un médecin de quartier, étranger, récemment naturalisé, pour faire opérer, à l'insu des deux chirurgiens titulaires, plusieurs élèves en parfaite santé.

C'est ainsi, dit-on, que, dès la rentrée d'octobre 1927, sept nouveaux élèves auraient été désignés pour être opérés de l'appendicite. Or, soumis à un examen sérieux par les chirurgiens, ces élèves auraient été reconnus indemnes de toute affection. Bien plus, des constatations semblables ayant été faites chez les opérés, il fut reconnu, après envoi d'un appendice au laboratoire, que celui-ci était parfaitement sain.

Notre confrère prétend que le proviseur rabatteur recevait des honoraires du chirurgien malhonnête.

Le droit de sonner les cloches

La cour d'appel de Toulouse vient de rendre un arrêt intéressant en matière de sonnerie des cloches. Elle a jugé, en effet, sur appel d'un jugement rendu le 3 février 1927 par le tribunal départemental de l'Ariège, qu'un maire — il s'agissait en l'espèce de celui de la Tour-de-Crieux — qui fait sonner les cloches pour les cérémonies purement civiles en dehors des cas prévus par l'article 51 du décret du 16 mars 1906 (péril commun, usages locaux), commet une faute personnelle justiciable des tribunaux civils et engageant directement sa responsabilité et non pas une faute administrative engageant la responsabilité de l'autorité municipale prise comme telle.

La cour a donc condamné le maire de la Tour-de-Crieux pour avoir fait sonner les cloches à l'occasion de sa propre élection à payer au curé de la paroisse la somme de 200 francs à titre de dommages-intérêts.

NOUVELLES SUISSES

Chambres fédérales

L'agriculture au Conseil national

Un exposé de M. Schulthess

La gestion liquidée, et après un exposé de la question monétaire par M. le conseiller fédéral Musy, répondant à M. Meyer qui avait développé lundi une motion, une plume de motions est déposée sur le bureau du Grand Conseil.

Au nombre de ces dernières, nous relevons principalement celle de M. Stähli qui, en sept points, énumère toutes les revendications paysannes.

Il demande au Conseil fédéral d'encourager l'industrie laitière, d'interdire l'importation du bétail étranger, de contrôler plus sévèrement l'importation des viandes, de développer l'exportation du bétail d'élevage en réduisant les taxes de transport et en favorisant l'ouverture de crédits, de relever certains droits de douane sur le saindoux, les huiles et les graisses, d'apposer une marque de provenance sur les œufs étrangers et enfin d'améliorer le crédit agricole.

L'orateur attire l'attention de la Chambre sur la situation difficile dans laquelle se trouve l'agriculture, dont le maintien est nécessaire au pays et espère que le Conseil fédéral prendra les mesures propres à assurer son développement.

M. Gnägi (Berne) demande le rétablissement du monopole du beurre.

M. Nobs développe, à son tour, une motion au nom du parti socialiste. Les socialistes croient qu'on obtiendra une réduction du taux hypothécaire en entravant l'exportation des capitaux. Ils veulent supprimer les intermédiaires, améliorer la qualité du lait et du fromage et créer un impôt fédéral sur les bénéfices extraordinaires, afin de trouver des ressources pour la classe laborieuse, etc., etc.

Dans un long exposé, M. Schulthess reconnaît que la situation de l'agriculture est précaire, mais que c'est là un phénomène international. Toutefois, elle est particulièrement difficile, en Suisse, à cause des prix de production. Ceux-ci sont déterminés par la nature du sol, le climat, un niveau social plus élevé qu'ailleurs et une population qui a des besoins plus grands. Quels sont les remèdes aux difficultés présentes ? Le paysan doit d'abord compter sur lui-même, sur son travail et son initiative. L'agriculture doit s'organiser et moderniser ses méthodes.

Or, dans le domaine laitier, elle continue à produire un excédent, tandis que dans d'autres elle ne couvre pas les besoins de l'alimentation. C'est pourquoi il importe qu'elle développe la culture des champs au lieu de se consacrer trop exclusivement à la production laitière.

Au sujet du beurre, M. Schulthess constate que les paysans devraient accroître sa production, en réduisant celle du fromage destiné à l'exportation. Au cours des négociations pour les traités de commerce, nous avons dû réduire le droit d'entrée sur le beurre, afin d'obtenir de l'étranger des taxes moins élevées sur les fromages suisses. M. Schulthess reconnaît qu'un monopole permettrait de régulariser les prix, mais le Conseil fédéral ne peut pas recommander une telle mesure, car le peuple a rejeté celui des céréales et en posant cette question, on provoquerait une lutte assez violente.

Quant aux restrictions d'importation, elles sont très difficiles à appliquer. Le Conseil fédéral peut envisager une seule mesure, c'est la prolongation du subsidie voté en 1917 à une institution qui favorise l'utilisation rationnelle des produits laitiers. Cette mesure nous coûtera quelques millions. On pourrait aussi demander aux fabricants de lait condensé qu'elles augmentent leur production ou bien proposer une réduction des frais de transport du lait.

Au sujet de la motion Stähli, qui vise l'interdiction de l'importation du bétail de boucherie, M. Schulthess rappelle que l'entrée du porc est déjà prohibée et que, du reste, l'importation des viandes étrangères ne joue pas un rôle considérable. Elle forme à peine, en y comprenant le poisson et le gibier, le 10 % de la consommation totale. Le Conseil fédéral ne veut pas fermer totalement la frontière, mesure qui provoquerait l'opposition des villes, mais il est d'accord pour réduire à vingt wagons le contingent du bétail importé.

L'orateur accepte d'étudier une révision de la loi sur la police des denrées alimentaires, afin de contrôler plus sévèrement l'importation des viandes. Il déclare que le Conseil fédéral fera ce qu'il pourra pour favoriser l'exportation du bétail.

Quant au saindoux et margarines, M. Schulthess ne croit pas qu'en haussant le tarif douanier sur ces produits on favoriserait la consommation du beurre ; aussi fait-il les réserves les plus expresses sur ce point.

Enfin, il déclare qu'il examinera l'opposition de marques pour déterminer la provenance des œufs étrangers. Pour ce qui est du crédit agricole, il dit que c'est une question qui regarde le Département des finances.

M. Schulthess ayant disséqué la motion Stähli constate que celle déposée par M. Nobs constitue un véritable programme. Le Conseil fédéral l'accepte, car, voulant examiner la situation de l'agriculture, il étudiera toutes les suggestions. Toutefois plusieurs des vœux présentés par les socialistes, comme la création d'un impôt sur les bénéfices extraordinaires ou une transformation des subventions agricoles en œuvres de prévoyance sociale, ne sont point réalisables.

Le Conseil fédéral, conclut M. Schulthess, fera son possible pour venir en aide à l'agriculture, mais il ne doit pas oublier les autres classes sociales. Il faut agir de telle sorte que le peuple tout entier puisse participer à une œuvre de secours qui maintiendra la prospérité de l'agriculture nationale.

La discussion continue aujourd'hui mercredi. Une douzaine d'orateurs sont inscrits.

M. Chamorel a déposé une interpellation demandant l'octroi de prêts hypothécaires à taux d'intérêt réduit, pour venir en aide aux petits paysans, plus particulièrement à ceux des régions de montagne.

Les écrasés

Un grave accident s'est produit, ce matin, mercredi, de très bonne heure, à la Tour-de-Peilz, au lieu dit « La Becque ».

Une automobile occupée par trois habitants de Vevey rentrait de Montreux sur Vevey, lorsque, vers 3 heures du matin, elle passa à la Becque, où se trouve un virage très difficile. Le conducteur manqua-t-il de sûreté ou la machine ne répondit-elle pas à la manœuvre, on ne le sait. Toujours est-il que l'automobile faisait une terrible embardée, causée par un dérapage, et allait se jeter contre un mur pour accrocher ensuite un poteau téléphonique, qu'elle abîma. Puis, la voiture se retourna.

L'un des occupants sortit indemne de cette tragique aventure. Un autre portait de nombreuses contusions, mais sans gravité. Il n'en était malheureusement pas de même pour le conducteur de la voiture, M. Grangier, âgé de 25 ans, domicilié à Vevey, qui resta pris sous le véhicule. Un médecin fut mandé d'urgence, qui donna les premiers soins aux blessés mais, craignant que M. Grangier n'eût une fracture du crâne, il ordonna son transfert à l'Hospice du Samaritain de Vevey.

Un accident s'est produit, mardi soir, à 8 h. 1/2, dans la traversée du village de Riex (Vaud). Une automobile, conduite par M. Marcel D., entrepreneur, domicilié à Vevey, descendait sur Cully, lorsque la petite Berthe Manigley, âgée de douze ans, qui jouait avec sa cousine, vint se jeter devant l'automobile.

Elle fut relevée par M. Maurice Lin, témoin de l'accident, qui aida l'automobiliste à transporter la pauvre enfant au domicile de ses parents. M. le Dr Lanz, de Chexbres, mandé d'urgence, constata que la fillette portait une profonde blessure au genou gauche et de multiples contusions au visage, aux bras et aux jambes. La petite Manigley a été transportée à l'Hôpital cantonal.

Une rixe mortelle

La nuit dernière, vers minuit, des automobilistes de Ruti étaient arrêtés sur la route par quelques jeunes gens. Une altercation se produisit, au cours de laquelle un jeune père de famille de Ruti, M. Emile Schneider, reçut un coup de cou-

teau dans le ventre. Il fallut le conduire d'urgence à l'hôpital, où il a succombé lundi matin. On est sur la piste du meurtrier.

Les enfants martyrs

Le tribunal criminel de la Sarine, à Fribourg, présidé par M. Berset, a jugé le cas de mauvais traitements. Deux enfants, recueillis depuis lors par l'Hospice de la Providence, dormaient sous le toit, exposés aux intempéries, étaient la plupart du temps privés de nourriture suffisante et soumis à des châtiments inhumains. L'enquête de la préfecture avait amené l'arrestation du père dénaturé, qui s'est vu infliger une peine de trois ans d'emprisonnement, avec déchéance de la puissance paternelle.

Bagarre à Aarau

Une bagarre s'est produite à Aarau entre des menuisiers en grève et d'autres menuisiers rentrant d'un chantier. Un non-gréviste a été grièvement blessé et a dû être conduit à l'hôpital.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

LES ACCIDENTS

Ecrasé sous un tonneau.

Un ouvrier d'une brasserie de Bâle a été renversé par des tonneaux qui s'étaient mis en mouvement et écrasés.

Tué par la foudre.

Mardi après-midi, à Courcelon (Berne), au cours d'un violent orage, un cantonnier nommé Schaller, 58 ans, qui travaillait à proximité du village, voulant s'abriter sous un arbre, fut atteint par la foudre et blessé mortellement. Il fut remarqué par un habitant d'une maison voisine qui donna l'alarme. L'homme fut transporté à l'hôpital, mais il succomba bientôt. Schaller laisse une veuve et plusieurs enfants.

Tué par le verre de ses lunettes.

Un facteur retraité, Joseph Kost, 55 ans, ayant glissé malencontreusement sur un sentier, près de Lucerne, a été grièvement blessé par un verre de ses lunettes qui a pénétré dans l'œil. Il est décédé.

Mordue par une vipère.

A Cademario (Tessin), une jeune paysanne qui faisait les foins a été mordue par une vipère. Un médecin appelé d'urgence a pu sauver la victime.

La benzine prend feu.

A l'Agnesstrasse, à Zurich, une ménagère nettoyait des habits avec de la benzine lorsque la bouteille qu'elle avait placée près de la flamme à gaz prit feu et fit explosion. Grièvement brûlée, la ménagère a été transportée à l'hôpital cantonal.

Noyés.

Un garçonnet de deux ans, fils des époux Frey, de Muri-Hasli (Argovie), est tombé dans un vivier et s'est noyé.

— Carl Weingartner, 29 ans, domestique à Lucerne, qui se baignait dans le lac de Zoug à Böschenrot, près de Risch, s'est noyé.

— Une fillette de deux ans, la petite Anneli Walter, est tombée en jouant dans un jet d'eau, à Beerenwald, près de Albisbrunn (Zurich) et s'est noyée.

Tombé d'une échelle.

A la ferme de Calèves près Nyon un domestique de campagne qui était monté sur une échelle, qu'il avait mal étayée, a fait une chute grave. Il a été transporté à l'infirmerie de Nyon avec une fracture du crâne.

d'un échafaudage.

A Ruschlikon, un couvreur de 22 ans, Jakob Gottfried Geiger, de Obereg (Appenzell) est tombé d'un échafaudage en portant des tuiles et s'est brisé la nuque. Il est mort sur le coup.

... et dans une sablière.

A la rue Hegenheimer, à Bâle, un camionneur nommé Sommer, en voulant reculer près d'une sablière, alla trop loin et fut projeté avec l'attelage d'une hauteur de 8 mètres dans la sablière. Transporté à l'hôpital, il y succomba peu après.

Le foie perforé.

Franz Bucher, de Gelfingen (Lucerne), 24 ans, célibataire, atteint sur la route par un morceau de bois d'un camion-automobile qui avait frôlé un poteau télégraphique a eu le foie perforé et a succombé.

Quand vous aurez « trouvé un bon parti »... venez commander vos faire-part à l'Imprimerie Rhodanique, St-Maurice. (Tél. 8.)

POIGNÉE DE PETITS FAITS

★ Le Conseil fédéral a autorisé les chefs de service de l'administration fédérale à accorder un congé de deux jours au maximum aux fonctionnaires fédéraux faisant partie d'une société de chant et désirant prendre part à la fête de Lausanne.

★ La Direction des Travaux publics du canton de Fribourg a décidé la restauration complète, extérieure et intérieure, de la Cathédrale de Saint-Nicolas, à Fribourg. Les travaux nécessaires dureront plusieurs années. Des échafaudages spéciaux seront construits pour les réparations à la tour de Saint-Nicolas, sans gêner la circulation aux abords du monument.

★ Lundi matin, à l'aérodrome de Centocelle (Italie), un avion militaire, ayant à bord le sergent-pilote Garavaglia et le major Cutry, a pris feu à une altitude de 1000 mètres. Le major a sauté dans le vide avec son parachute. Quant au sergent, qui tenta encore de sauver son appareil, il se lança trop tard dans le vide et vint s'écraser sur le sol, où il fut tué sur le coup.

★ Une automobile dans laquelle se trouvaient le colonel Dubois, commandant des troupes d'occupation françaises à Trèves, sa femme, ses deux enfants et un parent, est venue se jeter à toute vitesse contre un arbre, le volant de direction s'étant brisé. Le colonel a été tué sur le coup. Les autres occupants de la voiture n'ont été que légèrement blessés. Le soldat qui conduisait n'a pas eu de mal.

★ Dimanche matin, sur la ligne directe Berne-Neuchâtel, le train quittant la gare de Berne à 10 h. 28 a été arrêté plus de vingt minutes en rase campagne entre les stations de Bümplitz et de Riedbach, par suite d'un court-circuit survenu sur la conduite électrique alimentant ce secteur de ligne. Un corbeau avait eu la malencontreuse idée de venir se poser sur un isolateur. Maître corbeau fut instantanément grillé. Quant aux voyageurs, ils en furent quittes pour se passer ce jour-là d'apéritif !

★ On mande d'Engelberg à la « Frankfurter Zeitung » que les étudiants en état d'ébriété appartenant au corps saxon Borussia ont fait au théâtre municipal un scandale pendant la représentation du « Vogelshändler ». Ces individus occupaient des places isolées au parterre et à la première galerie.

Durant les deux premiers actes ils lancèrent dans le public et sur la scène des pétards, ce qui provoqua parmi les spectateurs une vive indignation. La salle du spectacle dut rester éclairée pendant l'acte suivant.

Comme les deux agents préposés au contrôle de la représentation ne parvenaient pas à rétablir l'ordre, des renforts furent demandés. Les autorités disciplinaires de l'Université ont été informées de l'attitude des étudiants.

NOUVELLES LOCALES

Subventions aux routes de montagne

Le Conseil fédéral a accordé les subventions suivantes : le 35 % des frais s'élevant à 701,500 fr. de la construction d'un chemin de montagne de Chermignon, communes de Granges, Lens, Chermignon, Montana et Sierre, soit 245,525 fr. au maximum ; le 35 % des frais s'élevant à 121,000 francs de l'aménagement des routes de Aproz-Fey et de la Crettaz-Cerisier, de la commune de Nendaz, soit au maximum 42,350 fr.



Mort de M. l'Abbé Joseph Zufferey Rd Curé de Riddes

Lundi soir, alors que le « Nouvelliste » était sous presse, une communication téléphonique nous apprenait la mort bien inattendue de M. l'abbé Joseph Zufferey, curé de Riddes, arrivée dans l'après-midi.

Le vénéré défunt était né à St-Luc en 1858 d'une famille très chrétienne ; il fut ordonné en 1855 et alla immédiatement occuper le poste de recteur à Héremence, qu'il échangea bientôt contre celui de Salins.

Nous trouvons ensuite M. l'abbé Zufferey curé d'Evolène, de St-Maurice-de-Lacques, et enfin de Port-Valais, faisant partout le bien, remplissant avec dignité et zèle, des fonctions pastorales excessivement pénibles, et cherchant à embellir les temples du Seigneur.

Son passage à Port-Valais fut marqué d'un événement politique qui fit du bruit.

Le curé avait été nommé vice-juge de commune par les électeurs. Précisément à cette époque, au Grand Conseil et dans la presse se discutait la question, aujourd'hui réglée, des incompatibilités entre les fonctions civiles et les fonctions ecclésiastiques. M. l'abbé Zufferey, sur les conseils

de Mgr Abbet, dut refuser son élection, ce qu'il fit d'ailleurs avec empressement. Mais son élection soulignait sa popularité.

Quelque peu fatigué, M. l'abbé Zufferey se retira à Sierre, en 1906, où il devint recteur de la famille de Courten, continuant d'être un aide précieux du curé de la paroisse.

En 1924, au décès de M. le chanoine Besse, M. l'abbé Zufferey accepta spontanément le poste de Riddes, connaissant la pénurie de prêtres dont souffrait le diocèse.

Le geste était beau, et il fut très apprécié des supérieurs et des confrères.

Pas une minute, à Riddes, M. Zufferey n'eut de défaillance dans l'exercice de son ministère, faisant régulièrement les catéchismes, prêchant, binant souvent et témoignant d'une ardeur qui étonnait.

La mort le surprit, disant son bréviaire, non seulement dans la même chambre mais exactement à la même place où elle frappa M. le chanoine Besse et de la même manière que celui-ci. Le bon curé était prêt à paraître devant son Dieu.

D'aucuns trouvaient dans M. Zufferey une pointe d'originalité. Il avait plus simplement une personnalité, mais une personnalité qui ne porta jamais préjudice au sacerdoce dont il était revêtu.

La Croix d'Or perd un ami et propagandiste dévoué. Cette année encore, il était de la réunion d'Epinassey à St-Maurice.

Les obsèques solennelles de M. l'abbé Zufferey auront lieu demain jeudi, à Sierre, où le corps a été transporté. Une messe de Requiem a été célébrée, ce matin, mercredi, à Riddes, par M. le révérend Doyen Bourban, assisté de M. le chanoine Jules Gross et de M. l'abbé Maytain, curé de Saillon.

Dieu aura déjà récompensé l'activité et le zèle pastoral de M. l'abbé Joseph Zufferey.

Un sauvetage sur le lac

Mardi après-midi, aux environs de 15 heures, alors qu'ils faisaient une promenade sur un petit bateau, au large du château de Chillon, deux jeunes gens, M. Hans Brodwitz et un camarade, furent surpris par la bourrasque qui brusquement s'était levée. Le lac était démonté et roulait de très grosses vagues.

M. Giroud, radeleur-chef à Territet, s'empressa d'aller à leur secours avec son canot-moteur. Mais au moment où il allait les remorquer, la corde qu'il leur avait lancée se prit dans l'hélice du canot-moteur, qu'elle immobilisa. L'embarcation de M. Giroud se trouva ainsi, à son tour, en péril.

Apercevant, de Montreux-Plage, la situation critique des navigateurs, M. Rinsoz, gardien-chef de la plage, s'en fut à Villeneuve pour donner l'alarme de sauvetage. Mais au poste de gendarmerie, il n'y avait pas de cornet d'alarme, de sorte que le sauvetage ne put être officiellement mis sur pied. M. Rinsoz forma alors, avec quelques citoyens dévoués et quelques membres de la section de sauvetage qu'il avait pu trouver, une équipe avec laquelle il se porta au secours de M. Giroud et des deux jeunes gens. Il fut assez heureux pour les tirer de leur fâcheuse position et pour faire remorquer leurs embarcations jusque dans le canal de l'Eau Froide à Villeneuve.

Tout s'est donc borné à un moment d'angoisse.

In Memoriam

La section du « Souvenir valaisan » annonce que la colonie militaire de Thyon s'ouvrira prochainement. Les enfants des soldats morts durant les mobilisations de guerre et les enfants nécessiteux du Régiment 6 pourront, comme les années précédentes, profiter de cette œuvre humanitaire. Les parents devront les inscrire immédiatement en s'adressant à M. Marc Gessler, membre du Comité à Sion. Un premier contingent de garçons entrera en juillet, les fillettes auront leur tour au début du mois d'août. Les uns et les autres recevront à la colonie les soins les plus dévoués et pourront se fortifier par la vie au grand air.

Les Hôteliers

Le Valais est à l'honneur dans les Commissions officielles et dans les grosses sociétés. M. Hermann Seiler, ancien conseiller d'Etat et directeur des Hôtels Seiler à Zermatt, a été nommé président de la Société suisse des Hôteliers dans la récente assemblée d'Interlaken.

Société de Viticulture et d'Agriculture

Les membres de la Société sont informés qu'un programme de concours sera organisé pendant l'été.

Chaque sociétaire peut concourir dans toutes les sections ; soit : viticulture, arboriculture, plaines et jardins, bétail et volaille.

Les membres, qui désirent prendre part à ce concours, doivent s'inscrire jusqu'au 30 juin au plus tard auprès du secrétariat. Il y aura lieu de fournir toutes les indications au sujet de la situation des propriétés inscrites.

Le Comité

1er Pèlerinage interdiocésain de la Suisse française à Lüsieux sous les auspices de NN. SS. les Evêques et avec la participation de Mgr Besson. — 27-31 août 1928.

Ce premier pèlerinage, en l'honneur de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, s'organisera modestement et ne comprendra qu'un seul train réunissant les diocésains de Sion, de Fribourg et de Bâle (Jura bernois).

Aussi le nombre de places réservées à chaque diocèse sera fort limité. Le Valais disposera de trois voitures de IIIème classe avec 135 pèlerins et d'une seule voiture de IIème classe avec 35 pèlerins. C'est dire qu'il importe de s'inscrire tout de suite pour arriver à temps.

La dépense ne sera pas considérable. Elle ne dépassera pas 90 fr. en IIIème classe, tous frais compris, voyage, pension à Lüsieux, assurance, manuel, insigne, etc.

En IIème classe, il faudra ajouter 20 fr.

Les prix exacts seront donnés très prochainement, ainsi que l'horaire définitif.

ITINERAIRE

Nos voitures du Valais partiront de Sierre et se dirigeront sur Lausanne, Neuchâtel, Pontarlier, Paris.

A Paris, les autos-cars nous transporteront à Montmartre, à Notre-Dame de Paris et à Notre-Dame des Victoires.

Nous reprendrons le train, à la gare St-Lazare, et nous arriverons à Lüsieux le 28 août entre 4 et 5 heures du soir.

Nous repartirons de ce lieu béni, le 30, pour rentrer dans nos familles, dans la matinée du 31 août.

Le pèlerinage s'assurera les bons services d'un médecin dévoué et d'une infirmière diplômée.

Toutes les dispositions seront prises pour que l'organisation puisse satisfaire les heureux participants.

Les renseignements utiles seront donnés par la voie des journaux. Quelques détails complémentaires pourront être demandés, cas échéant, au secrétaire soussigné.

J. TABIN, curé doyen, St-Léonard. — Téléphone No 5.

CHUTE OU SUICIDE

Robert Boll, 20 ans, employé à la Villa des Bains, à Bex, fils de M. Boll, encaisseur de la Compagnie du B. G. V., a été trouvé mort au bas des rocs surplombant les prairies des Valentines, par son frère Narcisse, accompagné du gendarme Rossier du poste de la localité. Le malheureux doit avoir fait une chute d'environ 25 mètres.

Deux versions circulent: celle d'une chute ou celle d'un suicide causé par un accès de neurasthénie provoquée par un chagrin d'amour.

Le jeune Boll avait disparu depuis lundi matin à 9 heures.

Les noces d'or de la gare de Brigue

Il y a eu, lundi, 50 ans que la gare de Brigue a été inaugurée. M. Numa-Droz, conseiller fédéral, assistait à cette inauguration. Au banquet, se trouvaient réunis à la même table, les délégués de la France, de l'Italie et d'un grand nombre d'Etats confédérés.

Les discours reflètent les grands espoirs qui, d'ailleurs, n'ont pas été trompés. Deux grandes lignes nouvelles aboutissent aujourd'hui à la gare de Brigue: le Lotschberg et la Furka. Le monument Chavez, qui s'élève sur la place, rappelle que les Alpes furent, de plus, franchies par les airs. Qu'est-ce que le progrès ne nous réserve pas?

Les banquiers valaisans à Champéry

Demain, jeudi, se tiendra à Champéry l'assemblée annuelle des banquiers valaisans que préside M. Bruttin. Toutes les banques du Valais, à l'exception d'une seule, font partie de l'Association.

Le droit sur la benzine

La commission du Conseil national pour le projet de répartition du droit sur la benzine s'est à nouveau réunie lundi soir, sous la présidence de M. Joss. A l'unanimité moins une voix (M. Naine, socialiste), elle a décidé à l'article 3 de s'en tenir à la décision du Conseil national selon laquelle il sera tenu compte non seulement des dépenses totales pour l'entretien des routes, mais aussi de la longueur des routes de grand passage. Le Conseil national ne se prononcera qu'en septembre.

Une pétition du Touring-Club suisse

Au nom de ses 28,000 membres, le Touring-Club suisse adresse une requête au Conseil fédéral, au Conseil national et au Conseil des Etats, disant que lors de l'élaboration du Code pénal on tienne absolument compte de la circulation automobile d'autant plus que le développement de cette dernière a malheureusement augmenté aussi le nombre des accidents de circulation, de sorte que les particularités de cette circulation ne peuvent être ignorées lors des discussions d'un code pénal moderne.

Le Touring-Club attache une grande importance au fait, qu'en ce qui concerne

la partie générale du projet, on tienne compte de la circulation routière moderne, vu que ces dispositions seront valables plus tard pour d'autres lois spéciales.

Il convient de relever parmi les propositions qui ont été faites, celle prévoyant la condamnation avec sursis pour des peines d'emprisonnement et des amendes. En outre, on a suggéré que le juge peut atténuer la peine lorsque l'attitude de la victime a provoqué en partie les dommages. En revanche, le Touring-Club suisse est d'accord pour que l'on agisse avec la dernière rigueur envers les automobilistes qui abandonneraient leur victime.

Les Fêtes du Rhône

Les Fêtes du Rhône à Avignon se sont terminées au milieu de l'enthousiasme général. Le groupe valaisan a obtenu la médaille d'or pour la confection dentellière. Mlle Edith Jost, de Brigue, présidente du Consortium de la Dentelle valaisanne, a obtenu le 1er prix pour son travail.

Nos compliments.

La route du Grand St-Bernard

La route du Grand St-Bernard a été ouverte à la circulation le mardi 19 juin. M. Angelo Benvenuti, entrepreneur à Vernayaz, est le premier qui, cette année, aura passé le col en auto.

Maitres cordonniers

L'assemblée des délégués de la Fédération suisse des maitres cordonniers a eu lieu à Frutigen. M. Durrenmatt, conseiller d'Etat, a salué l'assemblée au nom du gouvernement bernois et M. Seeberger, ingénieur, a transmis les vœux des autorités communales de Frutigen. Le rapport présidentiel traitant de la situation de l'artisanat dit que la situation, sans être grave, est cependant dans une phase difficile. La machine tend de plus en plus à remplacer le travail manuel. Le rapport préconise de ne pas former de nouveaux apprentis afin de ne pas avoir pléthore de membres de la corporation. Les comptes de la Fédération se présentent en de meilleures conditions que ceux des membres. L'assemblée a constaté avec satisfaction que la division des guerres a passé un nouveau contrat pour la livraison de 9200 paires de souliers de marche.

L'assemblée a adopté une proposition tendant au développement de la comptabilité et du bilan ainsi qu'une autre proposition tendant à examiner la question de l'introduction d'une assurance-vieillesse en faveur des fonctionnaires permanents de la fédération. En revanche, l'assemblée a rejeté une proposition tendant à la création d'une caisse d'assurance-décès, estimant qu'il était préférable de faire tout pour que les membres puissent subvenir seuls à l'entretien de leurs survivants. Un banquet a réuni les autorités et les participants, ainsi que des représentants des sociétés amies. La journée de lundi a été consacrée à une excursion. L'assemblée générale de l'Astra, centrale d'achats de la fédération, qui a lieu chaque fois en même temps que l'assemblée des délégués, a constaté, d'après la lecture du rapport, que le chiffre d'affaires a fortement augmenté et que la coopérative est à même d'accorder de très sensibles avantages à ses membres.

LEYTRON. — (Corr.) — Dans le but de faire connaître le théâtre chrétien qui a remporté un si grand succès partout où il a été joué dans notre vieux Valais, la « Cecilia » de Lavey donnera, dimanche à 14 heures, à Leytron, une représentation de 3 pièces de ce genre, apprécié à si juste titre.

Tous les intellectuels, tous les gens du bon peuple fidèle, artiste lui aussi, ne manqueront pas d'accourir, de Leytron et des environs. Ils ne regretteront pas leur temps, car ils pourront se divertir agréablement, tout en s'édifiant. Venez et voyez!

MARTIGNY-COMBE. — Cours de cadets. — (Corr.) — La section des Cadets de Martigny-Combe vient de terminer son cours d'instruction par une très intéressante course au col du Grand-St-Bernard. Partis le 16 juin au matin par train spécial de Martigny-Croix aimablement mis à notre disposition par la Cie du M.-O. et de là conduits en autocar jusqu'à la Cantine de Proz par les soins de la même compagnie, aux conditions les plus avantageuses. La dernière étape fut franchie à pieds, le moral excellent et la gaité animant tous les cœurs.

Arrivés à l'hospice à 16 h., nous sommes reçus à bras ouverts par les religieux

qui se montrèrent d'une grande amabilité. Je me fais un grand devoir de les remercier sincèrement pour leur généreuse hospitalité.

Contrairement au programme établi, un brouillard épais nous empêcha de franchir le col et le vallon de Ferret. Forcés donc, sommes-nous, de revenir par le chemin du départ. A 19 h., nous reprenons le M.-O qui nous ramène à destination.

Après avoir trinqué encore une fois à Martigny-Croix le verre de l'amitié, chacun rentre dans son foyer heureux et content, emportant un souvenir mémorable du cours et de la grande course.

Je remercie au nom de mes collègues les instructeurs pour l'organisation et l'instruction que toute cette jeunesse a reçu durant le cours qui nous rend aptes à remplir les devoirs de futurs citoyens.

Encore un remerciement à l'administration communale pour son généreux appui moral et financier.

Un participant.

ST-MAURICE. — Très activement, la troupe des Eclaireurs de St-Maurice met au point une matinée théâtrale qui ne manquera pas d'intéresser vivement toute la population. Ce sera pour un de ces dimanches. La matinée comprendra deux pièces de réelle valeur: « La Femme aux Yeux fermés », très beau roman social qui a toujours fait salle comble dans les villes où le drame s'est donné, et « La Farce de Maître Pathelin », qui a toujours occupé la rampe et qui, rajeunie, excite l'enthousiasme et le rire.

ST-MAURICE. — Un pigeon-voyageur, numéroté et marqué, venant de Marseille, a pénétré lundi soir dans une chambre du château de St-Maurice, occupée par M. le brigadier Vaudan. Ce n'est que mardi matin, à la pointe du jour, que le brigadier s'aperçut de son hôte. Restauré, le pigeon-voyageur fut expédié à Berne au Service spécial. Sous un anneau, se trouvait un petit document qui contenait probablement toutes indications utiles.

LES SPORTS

LES RESULTATS OFFICIELS DU CONCOURS DE LUTTE

INVITES

- Couronnes
1. Perraudin Célestin, Genève, points 77,75
2. Eberhart Alexandre, Vevey 76,50
3. Oehrl Albert, Vevey 76,50
3. Bonjour Walter, Vevey 76,25
4. Corbaz Henri, Lausanne 76,25
5. Egger Paul, Lausanne 76,25
6. Péclard Roger, Lausanne 76,25
7. Perret Denis, Lausanne 76,25

- Prix simples
4. Dunki Henri, Lausanne 75,75
5. Luscher Erwin, Lausanne 75,50
5. Hänni Walter, Vevey 75,50
6. Caillet Gilbert, Lausanne 74,50

VALAISANS, Catégorie A

- Couronnes
1. Bugna Charles, Monthey 77
2. Moll Luc, Riddes 76,75
3. Stampbach Otto, Monthey 76,25
3. Gard Léon, Sion 76,25
4. Genoud Ephyse, Monthey 76,25
4. Zimmermann Jean, Sion 76
5. Boller Louis, Sion 75,75
6. Siegenthaler Ernest, Monthey 75,50

- Prix simples
7. Braghini François, Martigny 75
7. Chamorel Henri, Monthey 75
8. Corminboeuf Florian, Brigue 74,75
8. Ottenheimer Charles, Monthey 74,75
9. Joder Adolphe, Viège 74,50
10. Darioli René, Charrat 74,25
11. Burdevet Eugène, Monthey 73,25
12. Bruchez André, Saxon 72,75

VALAISANS, Catégorie B

- Palmes
1. Clavaz Jules, Riddes 76
2. Deslarzes Pierre, Sion 75,50
3. Guenzi Angelo, Monthey 75,25
4. Bissiger Franz, Saxon 75
5. Perrig Raymond, Vernayaz 74
6. Détienne Maurice, Riddes 73,50
7. Farinet Ernest, Saxon 73,50

- Prix simples
7. Imboden Robert, Sion 73,25
7. Schalbetter-Louis, Sierre 73,25
8. Gaillard Marc, Ardon 72,50
9. Cottet Jean, Monthey 71,75
10. Rossier Félix, Sion 71,50

LE TOUR DE FRANCE

La deuxième étape, Caen-Cherbourg, 140 kilomètres, a été gagnée par le Français Leducq, en 4 h. 12 min. 20 sec.; derrière lui, avec le même temps, se sont classés Frantz, Mertens, Reby, Verwaëcke, Dewaele et de Launoij; tous ces hommes font partie de l'équipe Alcyon.

Les Suisses sont 80: Gilliard, 81: Martinet, 82: Collé, 121: Bariffi.

Mardi s'est courue la troisième étape, sur les 199 kilomètres qui relient Cherbourg à Dinan; la victoire est revenue à Reby, en 6 h. 29 min. 17 sec., avec Frantz, dans le même temps. 3. Dewaele. 4. Verwaëcke. 5. Leducq. Les Suisses: 80. Collé. 81. Bariffi. 86. Martinet. 99 Gilliard.

Au classement général, Frantz et Reby sont à égalité en tête en 17 h. 10 min. 49 sec. devant Dewaele, 17 h. 12 min. 3 sec. Verwaëcke, 17 h. 13 min. 4 sec. et Leducq, 17 h. 24 min. 55 sec.

BIBLIOGRAPHIE

LA PATRIE SUISSE. — C'est encore un très joli numéro que vient de lancer la PATRIE SUISSE (944 du 13 juin); il nous apporte les portraits de Robert Hofmann, décédé le 17 mai, à la Tour-de-Peilz, de l'astronome Justin Pidoux, mort le 17 mai, à Commugny, la belle famille de M. Frédéric Serex, à Maraçon (le père, la mère et quinze enfants). C'est ensuite une série de sept belles illustrations relatives à la dernière Fête des Narcisses et aux courses de Morges, des vues du nouveau pont sur l'Aar à la gare d'Oltén; des reproductions de tableaux figurant à l'exposition Frank Buchser, à Soleure, la page étrangère, une vue du lac des Chavannes. R. T.

LES TRAVAUX DE L'AMATEUR. — Revue mensuelle illustrée. — Edition de la Baconnière, Boudry, comptes de chèques postaux. IV. 1226. — Spécimen gratuit, Abonnement un an Fr. 8.—.

Comme son titre l'indique, cette Revue ne s'adresse pas aux professionnels mais à toutes les personnes qui, sans connaissances spéciale et avec un outillage rudimentaire, veulent effectuer pendant leurs heures de loisirs, les travaux d'entretien les plus urgents ou aménagés aux mieux leur intérieur et ses dépendances: jardin, buanderie, basse-cour, rucher, etc.

C'est la Revue du foyer par excellence s'adressant à tous les bricoleurs jeunes ou vieux; le père de famille y trouvera le moyen de se distraire en s'occupant d'une besogne utile à tous les siens; la femme d'intérieur y puisera nombre de recettes relatives à l'économie domestique, tandis que les jeunes gens y liront la description de mille jouets scientifiques aisément constructibles.

Cette Revue mensuelle constitue en résumé l'Encyclopédie du Bricolage aussi indispensable à la ville qu'à la campagne ou à la montagne.

Sommaire d'avril: Le tournage du bois à la portée de tous. Un chandelier à colonne torse. La pierre à huile de l'amateur. Affûtage des scies à bûches (La Bücheronne). Un grattoir à parquet fait avec un vieux faire de rabot. Guide pour exécuter les trous des goujons. Un vernis bon marché. Comment faire une épissure. Le travail de l'ébonite. Imperméabilisation des toiles de stores. Autre remède pour calmer les maux de dents. Exécution des statuettes photographiques. Découpage de la silhouette. Construction d'une roue à vapeur. Un papier de verre qui ne coûtera pas cher. Pour empêcher que la peinture à huile ne prenne sur les vitres. Petite boîte pour tailler les chevilles et les goujons prisonniers. Un gant pour polir les panneaux de la carrosserie. Quelques nouveautés, etc.

DERNIÈRE HEURE

Au secours de Nobile

Joie prématurée

OSLO, 20. — Le bruit suivant lequel l'aviateur français Guilbaud et Amundsen avaient retrouvé le général Nobile avait suscité cette nuit un grand enthousiasme à Oslo. Ce dernier s'apaisa quand on apprit qu'aucune confirmation n'avait été obtenue et que la famille d'Amundsen, le ministère de la guerre et les légations de France et d'Italie étaient toujours sans nouvelles. Les stations de T. S. F. au nord de la Norvège, de l'île des Ours, de Green-Harbour et du Spitzberg n'ont reçu aucun message de l'avion français.

Nobile voit Maddalena

MILAN, 20. — Le «Corriere della Sera»

On cherche jeune fille 18 à 25 ans, pour aider au ménage. Bons gages. Ecrire prétentions à H. Alphonse, Poste restante, Mont-Blanc, Genève.

On cherche de suite jeune fille débrouillarde et présentant bien pour servir au café et restaurant. S'adresser au Nouvelliste sous L. V.

On demande pour station de montagne jeune fille de confiance pour servir au café et faire petit ménage. S'adresser sous P. 3429 S., à Publicitas, Sion.

Lames à plancher et à mouchettes Plinthes rabotées et moulurées

SCIERIE ÉLECTRIQUE DU BRASSUS S. A. (Vallée de Joux) LE BRASSUS Téléphone 26

A remettre tout de suite

Atelier de Cordonnerie, à Sierre

Bonne clientèle, machines à l'état de neuf. — Conditions très avantageuses. Ecrire au Nouvelliste sous 1523.

Lunettes - Pincés-nez - Baromètres - Thermomètres. Jumelles à prisme

se trouvent toujours en grand choix chez

MATHIAS VOGGENBERGER, Martigny-Ville Horlogerie et Optique — Rue du Collège

reçoit de Kingsbay la note suivante: « Une heure après le premier départ de l'aviateur italien Maddalena, un radio de Nobile annonçait l'apparition de l'hydravion italien au-dessus de la tente du groupe. Le message disait: «Nous voyons Maddalena. On cherche...» L'intervention d'une station voisine a empêché de recueillir la fin du message. Maddalena a déclaré: « Nous avons survolé un panorama indescriptible, une mer de glace en convulsion. Des moyens efficaces en tout autre lieu ne permettent pas au pôle de secourir les prisonniers des glaces. C'est comme si l'on cherchait une fourmi sur un pré. » L'aviateur italien a décidé de repartir sans retard.

Le commandant du « Città di Milano » a radiotélégraphié à Nobile que les insuccès des premières tentatives n'a pas ralenti l'ardeur des recherches. »



Monsieur et Madame Robert BROUCHOU; Monsieur Louis BROUCHOU; Monsieur et Madame Louis LUISIER; Mademoiselle Bertha BROUCHOU; Madame Anna REBORD et ses fils Maurice et Marcel, à Châble; Monsieur et Madame Edouard BROUCHOU, à Bâle; et les familles alliées ont la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur petit

Louis BROUCHOU

leur très cher fils, petit-fils, neveu et cousin, enlevé à leur tendre affection le 19 juin à l'âge de 6 ans 1/2 après une longue et cruelle maladie vaillamment supportée.

L'ensevelissement aura lieu le vendredi 22 courant à 10 heures, à Châble.

Repose en paix, ange chéri, Tes souffrances sont finies; Te revoir est notre seule espérance.

La famille ORSAT, à Martigny, profondément touchée de tant de témoignages de sympathie reçus à l'occasion de son grand deuil, exprime à toutes les personnes et aux sociétés qui y ont pris part ses sincères remerciements.

DEMANDEZ PARTOUT CITROVINE RECOMMANDÉ PAR LES MÉDECINS LE PLUS EXQUIS ET LE PLUS SAIN DES VINAIGRES ALIMENTAIRES À L'ACIDE CITRIQUE CONSOMMATION CONSTAMMENT AUGMENTANTE DEPUIS VINGT ANS POUR LES BIEN-PORTANTS ET POUR LES MALADES

Cours des changes du 20 juin

Communiqué par la Banque Tissières Fils & Co, Martigny.

Table with 2 columns: Sur les places de, Cours moyen. Rows include Paris (20.39), Londres (25.32), New-York, chèque (518.00), Bruxelles (100 Belga) (72.46), Milan (27.26), Madrid-Barcelone (85.30), Amsterdam (209.22), Berlin-Francfort (123.95), Vienne (73.00), Tchéco-Slovaquie (15.38).



Les Produits Maggi rendent service.

TIRS D'ARTILLERIE DANS LE VAL D'ANNIVIERS

L'Ecole de recrues d'artillerie de montagne, pendant son stationnement à Zinal, exécutera les tirs suivants :

Dates :	Emplacement des batteries	Régions des buts :
Vendredi 22 juin 10 h. à 16 h.	Alpe d'Arpitetta	Gl. de Zinal-Besso Gl. de Moming.
Samedi 23 juin 10 h. à 16 h.	Point 1940 au pied du Glacier du Zinal	Gl. de Zinal Gl. Weisshorn
Mardi 26 juin 17 h. à 21 h.	Alpe de la Lex et	Gl. de Zinal-Besso
Mercredi 27 juin 5 h. à 12 h.	Alpe d'Arpitetta.	Gl. de Moming
Mardi 3 juillet 5 h. à 12 h.	Ouest Hôtel Weisshorn.	Z'Meidenpass
Mercredi 4 juillet 5 h. à 12 h.	Au-dessus de St-Luc	Bella-Tola

La région des buts et la zone devant la position des batteries sont dangereuses et le passage en est interdit.

Pendant la durée des tirs, un drapeau rouge et blanc sera placé à la batterie et un autre dans la région des buts.

Les personnes trouvant des projectiles non éclatés doivent en aviser immédiatement le soussigné qui fera le nécessaire.

Il est défendu de toucher ces projectiles. (Danger de mort).

Des réclamations éventuelles concernant des dégâts aux cultures doivent de même être adressées immédiatement au soussigné.

ZINAL, le 18 juin 1928.

Le Commandant de l'Ecole de recrues d'art. mont. : Lt-Col. HAFNER.

VINS

Le bon fournisseur
A. ROSSA, Martigny
Tél. 81

Assortiment de vins rouges et blancs
IMPORTATION DIRECTE
MAISON TRÈS CONNUE ET DE CONFIANCE. Se recommande

BOUCHERIE
Albert GAUDET
Bld. St-Georges 68, Genève, expédie sans frais contre remboursement :
Poitrine de mouton fr. 2.20
Rôti, de bœuf fr. 3.00
Bouilli, le kilo fr. 2.20
Graisse fr. 1.50

Plus de moustiques

dans les appartements et plus de

MITES et **gerces** dans les armoires.

Un essai vous étonnera

Après de longues recherches on a réussi à trouver un produit donnant des résultats surprenants par l'emploi du MITEX. — Evitez complètement l'apparition de mites et gerces nuisibles et où il s'en trouve elles disparaissent instantanément av. leurs couvées, (aucune odeur désagréable des vêtements). Suivant la grandeur de l'armoire, 1 à 2 Mitex suffisent.

Pour éloigner les moustiques on met sur chaque fenêtre 1 ou 2 Mitex

Expédie franco, au prix de fr. 1.20 la pièce

Mitex-Export, Lausanne

Pour revendeurs intéressants

KIRSCH
Kirsch de 1ère qual. à fr. 4.40
Eau-de-vie de poires à fr. 1.50
Eau-de-vie de prunes à fr. 2.40
Eau-de-vie de lie à fr. 2.20

Envoi depuis 5 litres contre remboursement

Jean Schwarz & Cie
Distillerie, Aarau 9

Fourniture pour excellente

PIQUETTE
de figues à fr. 10.- pr 100 litres de raisins secs fr. 15.- pr 100 litres sucre non compris. - A. Margot-Borel, 13, Riant-Mont, Lausanne.

Poudre à lever DAWA
ne coûte que quelques centimes. Pour-tant c'est elle qui dépend la réussite ou la non-réussite de bien des travaux de pâtisserie. La poudre à lever Dawa, soumise au contrôle constant de nos laboratoires, mérité votre confiance.

OCCASION
Machines à écrire Underwood fr. 200.- Japy fr. 130.- Royal fr. 400.- Rubans, Papier carbone

H. HALLENBARTER
Martigny Ville SION

Chevaux pour abattre et accidents sont payés un bon prix par la

Boucherie Chevaline Centrale Louve 7, LAUSANNE H. Verrey

Téléphones : Boucherie : 92.59 ; Domicile : 92.60.

Emprunt hypothécaire 2 1/2% à lots

de la
Société Coopérative d'Habitations Salubres, à Genève

de Fr. 3,000,000.- à 30 ans,

divisé en 60,000 obligations de Fr. 50.- capital nominal

Deux tirages annuels

pendant toute la durée de l'emprunt, chaque tirage comportant :

- | | |
|--|---|
| 1 obligation remboursable en Fr. 10,000.- | 10 obligations remboursables en Fr. 250.- |
| 2 obligations remboursables en Fr. 1,000.- | 30 obligations remboursables en Fr. 100.- |

soit 86 obligations pour un montant total de Fr. 35,000.- par an

Une obligation sur vingt-trois environ gagnera une prime

Prix d'émission ; Fr. 50.- par obligation

La Société Coopérative d'habitations salubres, à Genève, constituée le 15 mai 1928 et inscrite au Registre du commerce le 28 mai 1928, est une société coopérative qui a pour but l'amélioration des conditions de logement de locataires à petites ressources, et spécialement des familles nombreuses établies dans le canton de Genève. La Société ne poursuit aucun but de lucre.

La Société Coopérative d'habitations salubres compte entreprendre immédiatement la réalisation de son but par la construction de petites maisons pour une famille, avec jardin, et de maisons locatives à plusieurs étages.

Pour procurer à la Société les fonds nécessaires à l'accomplissement de ce programme de construction, son Conseil d'administration a décidé d'émettre un emprunt de

Fr. 3,000,000 obligations 2 1/2% à lots

dont les modalités sont les suivantes :

1. L'emprunt est divisé en 60,000 obligations au porteur, de fr. 50.- capital nominal, numérotées de 1 à 60,000.

2. Ces obligations sont productives d'intérêts au taux de 2 1/2 % l'an. Elles sont créées jouissance du 1er juillet 1928 et sont munies de coupons annuels au 1er juillet de chaque année ; le premier coupon sera à l'échéance du 1er juillet 1929.

3. Les obligations sont remboursables avec primes ou au pair, dans les conditions ci-dessous, de telle sorte que la totalité de l'emprunt sera remboursée le 1er juillet 1958.

a) Remboursement avec primes. — Il sera procédé chaque semestre, pendant toute la durée de l'emprunt, au tirage au sort des obligations remboursables avec primes le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année.

Chaque tirage semestriel comportera :

- | | |
|---|---|
| 1 obligation remboursable en fr. 10,000.- | 10 obligations remboursables en fr. 1,000.- chacune |
| 2 obligations remboursables en fr. 250.- | 30 obligations remboursables en fr. 100.- |

ce qui donne un total de 86 obligations remboursées chaque année avec primes. Le 1er juillet 1958, date à laquelle la totalité de l'emprunt doit être amortie, il y aura donc 2,580 obligations qui auront été remboursées avec primes.

Les obligations remboursées avec primes n'auront pas droit aux intérêts échus de la dernière année.

b) Remboursement au pair. — Toutes les obligations qui ne sortiront pas aux tirages pour être remboursées avec primes seront remboursables au pair à partir de la 16me année, le 1er juillet de chacune des années 1944 à 1958, suivant tirages au sort annuels et conformément au plan d'amortissement imprimé au prospectus d'émission.

4. L'emprunt sera garanti par une hypothèque en premier rang sur tous les terrains et immeubles de la Société.

5. Les coupons et les obligations remboursables seront payables sans frais pour les porteurs, mais sous déduction du timbre fédéral sur les coupons et sur les primes, chez :

le Comptoir d'Escompte de Genève, à Genève, et l'Union Financière de Genève, à Genève.

6. Les listes des titres sortis aux tirages, ou sortis à des tirages précédents mais non encore remboursés, ainsi que toutes communications relatives à l'emprunt seront publiées une fois dans la « Feuille officielle suisse du commerce » et dans la « Feuille d'avis officielle du canton de Genève ».

7. L'admission de l'emprunt à la Bourse de Genève sera demandée.

Un syndicat, dirigé par le Comptoir d'Escompte de Genève et l'Union Financière de Genève, a pris ferme cet

Emprunt 2 1/2% à lots de la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATIONS SALUBRES de Fr. 3,000,000.-

et l'offre en souscription publique du 23 au 30 juin 1928 inclusivement

aux conditions suivantes :

1. Le prix d'émission est fixé à fr. 50.- par obligation, plus intérêt à 2 1/2 % l'an, calculé sur la valeur nominale, du 1er juillet 1928 au jour de la libération.

Le timbre fédéral sur titres est à la charge de la Société.

2. La répartition aura lieu immédiatement après la clôture de la souscription et sera indiquée par lettre aux souscripteurs. Au cas où les demandes dépasseraient le chiffre de titres disponibles, elles seraient soumises à réduction.

3. Les titres attribués pourront être libérés dès la répartition et jusqu'au 15 juillet 1928, au plus tard.

4. Les titres définitifs seront délivrés le plus tôt possible après la libération.

Genève, le 15 juin 1928.

Comptoir d'Escompte de Genève. Union Financière de Genève.

- | | |
|--|--------------------------|
| Banque Commerciale de Bâle. | Bordier & Cie. |
| Banque de Dépôts et de Crédit. | Chauvet & Cie. |
| Banque de Genève. | Darier & Cie. |
| Banque Populaire Genevoise. | Ferrier Lullin & Cie. |
| Crédit Suisse. | Hentsch & Cie. |
| Société de Banque Suisse. | Hentsch, Forget & Cie. |
| Banque de Paris et des Pays-Bas, succursale de Genève. | Lombard, Odier & Cie. |
| Crédit Lyonnais, agence de Genève. | Paccard, Mirabaud & Cie. |
| | Pictet & Cie. |

On souscrit sans frais auprès de tous les Etablissements et Maisons de banque en Suisse, auprès desquels on peut également se procurer le prospectus d'émission complet.

MALADIES de la FEMME

LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une suffocation qui étouffe la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulièrement ou trop abondamment, et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la



JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de quarante ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit, à des intervalles réguliers, faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. Ou'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Métrite, Fibrome, Ma Estomac, d'Intestins, des Nérfs, etc.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY préparée à la Pharmacie Mag Dumontier, à Rouen (France), se trouve dans toutes les pharmacies, le flacon fr. 2.50.

Dépôt général pour la Suisse : André Junod, pharmacien, 21, Quai des Bergues, à Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

Vente aux enchères à Morgins

Les enchères annoncées par la Direction du Grand Hôtel à Morgins, seront reprises dimanche 24 courant.

Reste à vendre les meilleurs objets.

GRAND CHOIX DE JUMELLES ZEISS

et autres marques
Longuevue, grossissement 28 fois
Horlogerie Hri Moret
Avenue de la Gare - MARTIGNY

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY S. A.

Dépôts à terme à 3 et 5 ans

Comptes-Courants

Prêts sur billets

Ouvertures de Crédits

CHANGE

Nous traitons toutes opérations de Banque aux meilleures conditions

IMPRIMERIE RHODANIQUE
Timbrés caoutchouc en tous genres

Quelques
Harmoniums et Pianos
d'occasion, à vendre, à Fr. 225.-, Fr. 250.-, etc.
Librairie-Papeterie Gaillard Martigny

A retenir...
L'apéritif de marque "DIABLERETS" préparé aux plantes des Alpes, est un apéritif sain; il peut être consommé sans crainte et convient aux estomacs les plus délicats.

FROMAGE gras, très beau, à fr. 3.-; mi-gras tendre à fr. 2.20, bon maigre à fr. 1.70 le kg. A. Haller, Bex

Chalet
On désire louer en Valais un chalet de 8 à 9 lits, pour la saison d'été (du 15 juillet au 15 août). Faire offres à Paul Haenni, ingénieur, Sion

A vendre plusieurs
vaches
bonnes laitières ainsi qu'une reine à cornes.
Joris Alfred, Sion.

BONS MANÈUVRES

sont embauchés par les Carrières de Massongex, Losinger & Cie.

Bouilli	le kg.	1.-
Rôti, sans os	le kg.	2.- et 2.50
Saucisses	le kg.	2.20
Salamis	le kg.	3.20
Salamettis,	la pièce	0.25
Belle graisse fondue,	le kg.	2.-

Expéditions - Demi port payé.
Boucherie - Chevaline Martigny
Tél. No 278 - Achat de chevaux pour la boucherie

On cherche comme
bonne à tout faire

jeune fille au-dessus de 20 ans, ayant fait l'école ménagère. Entrée immédiate.
S'adresser à Madame Léon Martin, avocat, à Monthey, Valais.

On cherche pour entrée de suite
jeune fille

comme sommelière-femme de chambre pour petit hôtel ouvert toute l'année.
Offres case postale 20616, Martigny.

On demande un bon
domestique

sachant conduire les chevaux, pour transports, chez Albert Giroud, Martigny-Batiaz.

A vendre faute d'emploi une petite
mule

forte et sage.
S'adresser à Louis Fellay, St Pierre de Clages.

Hôtel du Pillon Diablerets
demande une laveuse, une fille d'office, un casseroier.

On demande de suite des
ouvriers
pour les foins. A la même adresse, une jeune fille pour aider au ménage et à la campagne. S'adr. à Mme Henri Amiguet, Fontannaz-Seulaz sur Bex.

LE TABAC VIRGINIE ROUGE

Pour la pipe léger, coupe fine.
de LAVALLAZ & C^e. S. A. MONTHÉY